

Comité des parties

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte contre
la violence à l'égard des femmes
et la violence domestique
(Convention d'Istanbul)

**Liste des décisions prises lors de la 17^e réunion
Strasbourg, 17 décembre 2024**

IC-CP(2024)LD17

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour révisé tel qu'il figure dans le document IC-CP(2024)OJ17rev.

Point 5 de l'ordre du jour - Décision sur les recommandations à adopter par le Comité des Parties à la lumière des rapports du GREVIO adoptés dans le cadre de son premier cycle d'évaluation thématique

Le Comité a décidé d'adopter les propositions telles qu'elles figurent dans le document IC-CP(2024)10rev, y compris le modèle de recommandation proposé à l'annexe 1, sous réserve d'une modification concernant l'utilisation du terme « gouvernement », qu'il a décidé de remplacer par « Partie » dans l'ensemble du document.

Point 6 de l'ordre du jour -

Conformément à l'article 4 de son Règlement intérieur, le Comité a élu :

- Tanja GONGGRIJP (Pays-Bas), Présidente du Comité des Parties ;
- Gilberto JERÓNIMO (Portugal), premier Vice-Président du Comité des Parties ; et
- Daniela CUJBĂ (République de Moldova), seconde Vice-Présidente du Comité des Parties.

Le mandat du Bureau nouvellement élu débute le 1er février 2025 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2025.

Point 9 de l'ordre du jour - Date de la prochaine réunion

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 5-6 juin 2025.